

OBSERVATION PARTENARIALE DE LA CONJONCTURE

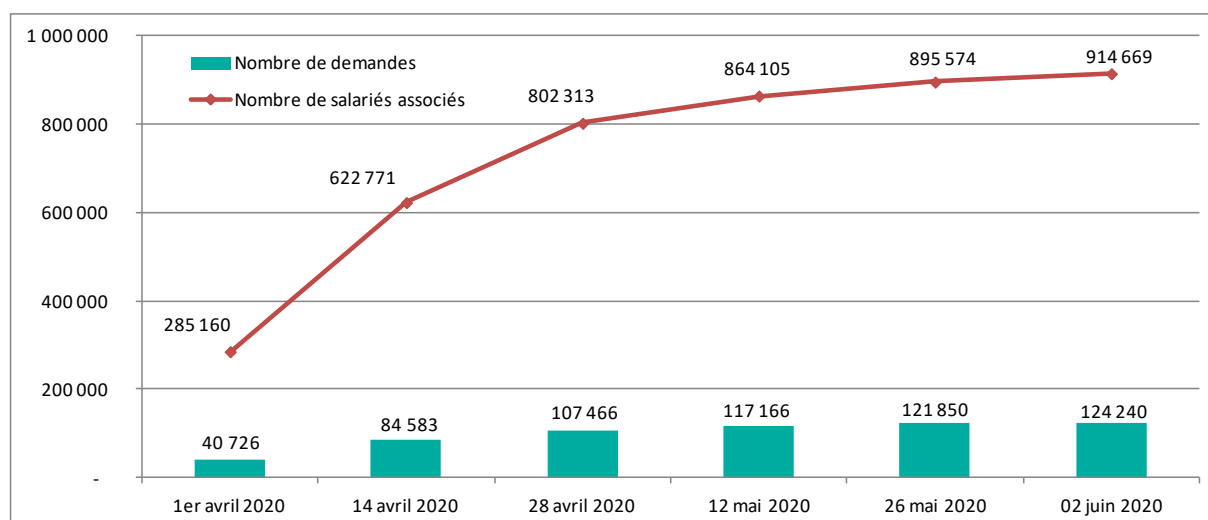
L'essentiel de l'emploi et de l'économie en Provence - Alpes - Côte d'Azur

Communiqué flash n° 40
Point au
5 juin 2020

Des experts du réseau d'OPC se mobilisent pour suivre la conjoncture régionale dans ce contexte de crise sanitaire et économique. Ce document rassemble une sélection d'indicateurs disponibles sur l'emploi, le marché du travail et la situation économique des entreprises en région. Ce document n'a pas vocation à être exhaustif et est volontairement factuel. Sa forme et son contenu pourront évoluer.

124 240 DEMANDES D'ACTIVITÉ PARTIELLE, PRÈS DE 914 670 SALARIÉS ASSOCIÉS DEPUIS LE 1^{ER} MARS 2020

SUIVI DU NOMBRE DE DEMANDES D'ACTIVITÉ PARTIELLE ET DU NOMBRE DE SALARIÉS CONCERNÉS EN RÉGION



Source : ASP-DGEFP-Dares – Extraction du SI APART en juin 2020.

Au 2 juin 2020, 124 240 demandes d'autorisation préalable (DAP) d'activité partielle ont été déposées en Provence - Alpes - Côte d'Azur, soit 9,1 % des demandes effectuées. Plusieurs DAP peuvent être déposées par un même établissement. En région, ces demandes concernent 914 670 salariés (soit 7 % des salariés en France).

PRÉCAUTIONS

Le nombre de **demandes d'autorisation préalable (DAP)** déposées par les établissements souhaitant recourir à l'activité partielle en raison de la crise sanitaire est en cumul depuis le 26 février 2020. Issues d'une exploitation hebdomadaire, ces données sont plus fragiles et sont susceptibles d'être révisées.

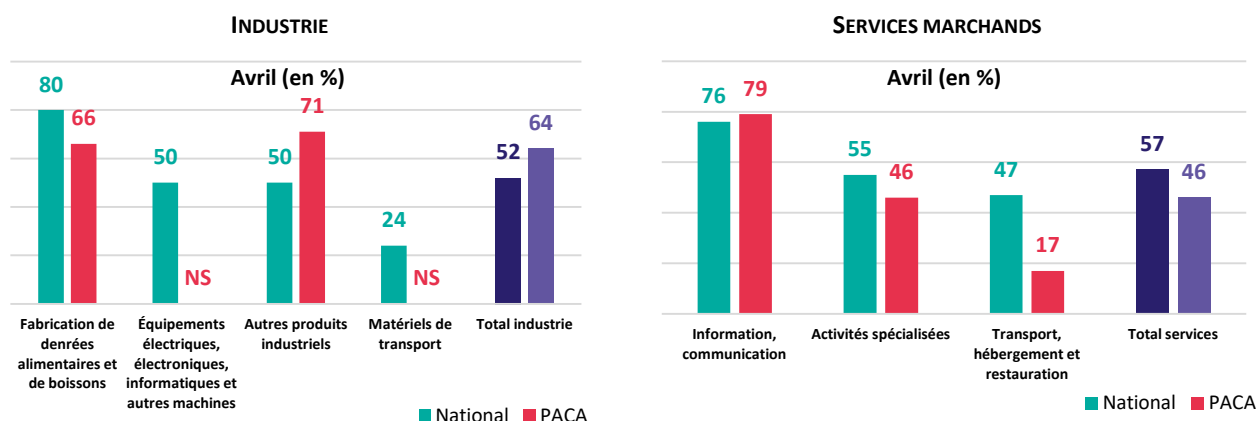
Pour en savoir plus : dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/tableaux-de-bord/marche-du-travail-pendant-le-covid-19/

Les experts d'OPC ont ainsi choisi de rester sur une information globale afin de ne communiquer des informations sur les territoires et les secteurs d'activités uniquement lorsque les données seront stabilisées.

NOUVELLE BAISSÉ DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RÉGIONALE EN AVRIL

L'économie régionale a enregistré un net repli de son activité qui se confirme en avril aussi bien dans l'**industrie** que dans les **services marchands**. En mai, les professionnels encore prudents et réservés, anticipent une légère amélioration de l'activité dans ces deux composantes de l'économie régionale.

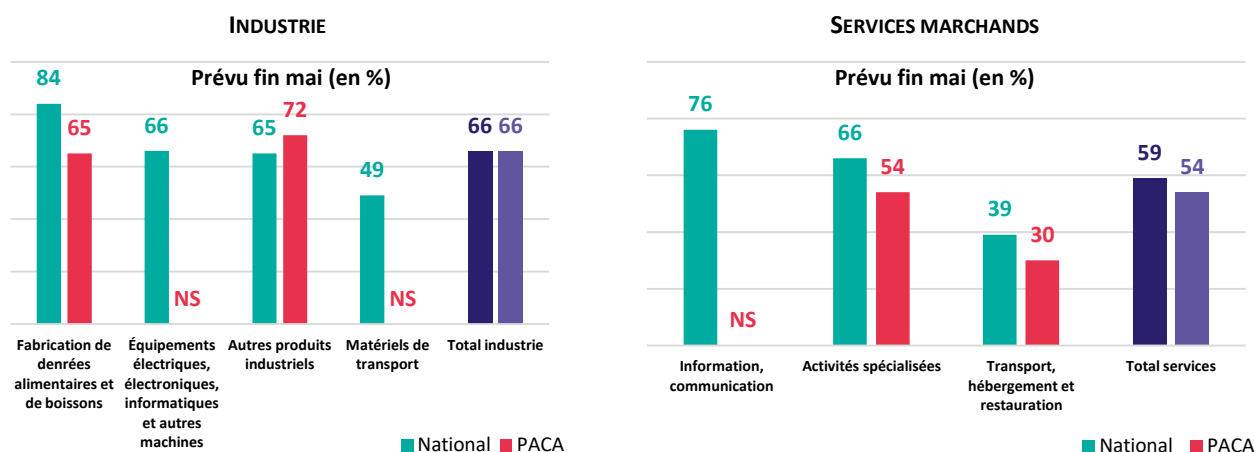
Les chefs d'entreprise ont été interrogés sur leurs pertes d'activité : il leur a été demandé d'estimer leur niveau d'activité par rapport à un niveau jugé normal.



Source : Banque de France.

Dans l'**industrie**, la perte d'activité aurait été moins importante en Provence - Alpes - Côte d'Azur qu'au niveau national et les chefs d'entreprise anticipent une très légère amélioration pour le mois de mai.

Dans les **services**, en revanche, la région apparaît plus sévèrement touchée, notamment en lien avec le poids du secteur de l'hébergement-restauration. Les chefs d'entreprise anticipent une reprise de l'activité plus marquée.



Source : Banque de France.

Au niveau national et selon les chefs d'entreprise interrogés, les pertes d'activité dans l'**industrie** et dans le **bâtiment** auraient été un peu moins importantes en avril que durant les premières semaines de confinement fin mars. Dans les **services marchands**, on observe une dichotomie entre ceux tournés vers les entreprises, qui demeurent moins affectés (à l'exception de l'intérim), et ceux davantage tournés vers les ménages, dont la perte d'activité reste quasiment aussi forte que fin mars.

Au niveau national, alors qu'il y a un mois nous avons estimé à environ -32 % la perte de PIB sur une semaine type de confinement en mars, la nouvelle estimation pour une semaine type de confinement en avril se situe autour de -27 % (ce chiffre repose sur les résultats nationaux de l'enquête mais également

sur d'autres indicateurs, et couvre un champ plus large que celui de l'enquête, notamment des secteurs ayant mieux résisté à la crise tels que les services non marchands).

Dans ce contexte, la Banque de France et ses équipes sont totalement mobilisées sur le [soutien à l'économie](#), avec une [attention particulière pour les entreprises](#).

Pour en savoir plus : www.banque-france.fr/statistiques/tendances-regionales/tendances-regionales-provence-alpes-cote-dazur

PRÈS DE 293 000 ÉTABLISSEMENTS BÉNÉFICIENT D'UN REPORT DE COTISATIONS AU 25 MAI 2020

Au 25 mai 2020, plus de **293 000 établissements employeurs** en Provence - Alpes - Côte d'Azur bénéficient d'un report de cotisations sociales. Ils étaient 153 000 au 14 avril 2020, le nombre d'établissements concernés a quasiment doublé.

Cette hausse est en grande partie due aux **entreprises individuelles** (EI : artisans, commerçants et professions libérales), pour lesquelles le report est automatique, et qui ont eu une échéance trimestrielle début mai. Le nombre est ainsi passé de 78 800 à 182 700, soit + 132 %. Ce type d'établissement est majoritaire dans la région (62 %) et plus particulièrement dans les départements alpins (71 % dans les Hautes-Alpes ; 67 % dans les Alpes-de-Haute-Provence).

Les **établissements employeurs du secteur privé** ont également plus bénéficié d'un report de charges sociales. Au 25 mai, près 110 000 établissements ont fait cette demande à l'Urssaf en région pour 74 500 au 14 avril dernier, soit une augmentation de près de + 50 %.

58 % des établissements employeurs privés sont concernés, ils étaient 40 % au 14 avril. C'est dans les Bouches-du-Rhône que cette démarche est la plus fréquente (61 %) ; elle est plus rare dans les départements alpins.

Tous types d'établissements employeurs privés confondus, 70 % d'entre eux ont bénéficié d'un report de charges au 25 mai, soit près de 293 000 établissements sur les 417 000 établissements actifs que compte la région. Les entreprises du secteur public ne sont pas autorisées à reporter leur paiement.

Ces demandes de report de charges concernent plus 800 000 salariés employés par ces établissements.

RÉPARTITION DES DEMANDES DE REPORT DE CHARGES SOCIALES PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT AU 25 MAI 2020

	Établissements employeurs du secteur privé		Entreprises individuelles (EI) ¹		Total* des établissements		Part des EI parmi les bénéficiaires d'un report
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
Alpes-de-Haute-Provence	3 035	47 %	6 363	100 %	9 484	65 %	67 %
Hautes-Alpes	3 216	50 %	8 171	100 %	11 465	73 %	71 %
Alpes-Maritimes	26 916	58 %	44 814	100 %	71 878	70 %	62 %
Bouches-du-Rhône	43 261	61 %	65 225	100 %	108 702	70 %	60 %
Var	21 394	57 %	38 650	100 %	60 256	71 %	64 %
Vaucluse	11 633	57 %	19 424	100 %	31 186	71 %	62 %
Région	109 455	58 %	182 647	100 %	292 971	70 %	62 %

¹ Le report est automatique pour les entreprises individuelles (artisans, commerçants et professions libérales).

* Dont les 869 établissements appartenant à la catégorie « Autres » de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Source : Urssaf Provence - Alpes - Côte d'Azur – Extraction au 25 mai 2020.

Note de lecture : 73 % des établissements (EI + Secteur privé) du département des Hautes-Alpes ont bénéficié d'un report de charges sociales. Toutefois, il ne faut pas en conclure que c'est le département où les entreprises sont le plus en difficultés. En effet, il s'agit du territoire où la part des entreprises individuelles est la plus élevée (71 %). Or ces dernières ont eu un report automatique de leurs cotisations. Seuls 50 % des établissements employeurs du secteur privé dans ce département ont effectué cette démarche (pour 58 % au niveau régional).

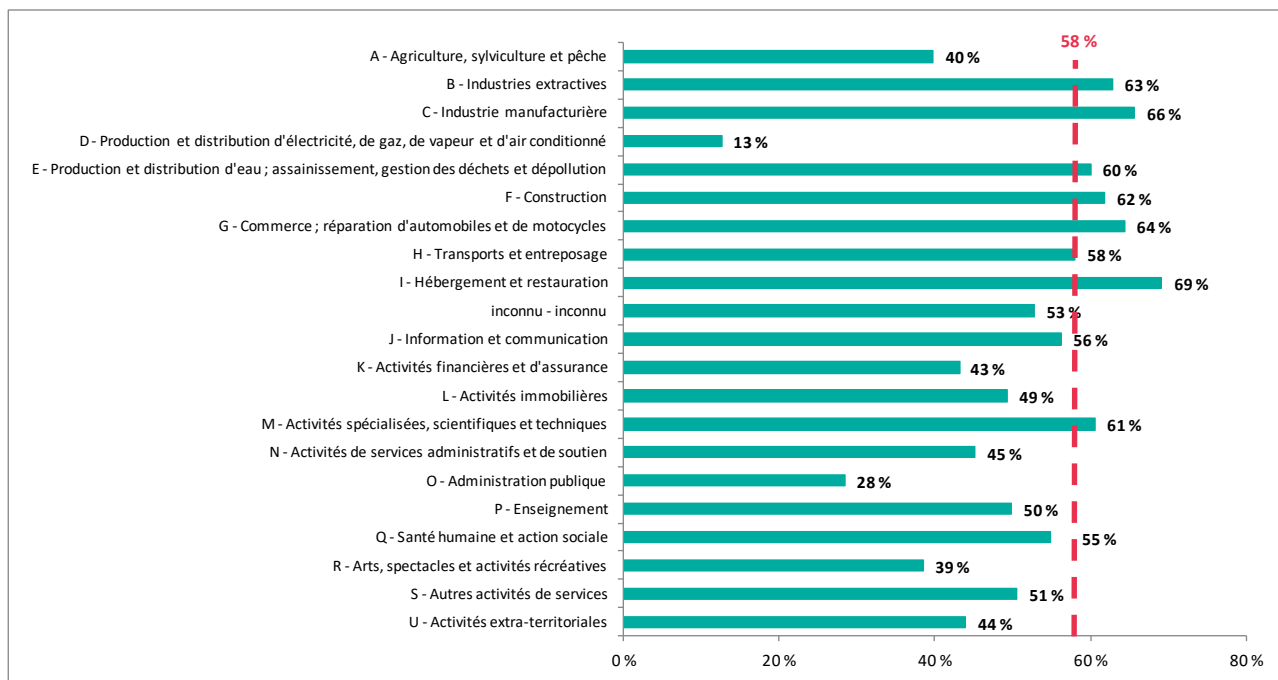
Accélération du report de charges pour les TPE-PME de la région

59 % des TPE-PME de la région ont bénéficié d'un report de charges, soit plus de 99 000 établissements employant moins de 250 salariés. Ce taux de recours est de 56 % parmi les très grandes entreprises (TGE, plus de 2 000 salariés) et les grandes entreprises (GE, plus de 250 salariés), soit près de 10 400 établissements en région.

À mi-avril, la situation était inverse : les TGE-GE avaient plus fréquemment effectué cette démarche (48 %) que les TPE-PME (39 %).

Parmi les employeurs du secteur privé 58 % d'entre eux ont eu recours à un report de charges. Cette proportion est variable selon les secteurs d'activité. Les établissements de *l'Hébergement et restauration*, de *l'Industrie manufacturière*, du *Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles*, sont ceux qui ont le plus fréquemment eu recours contrairement à ceux de la *Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné* et de *l'Administration publique*.

LES SECTEURS AYANT EU LE PLUS RECOURS AU REPORT DE COTISATIONS SOCIALES SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE



Source : Urssaf Provence - Alpes - Côte d'Azur – Extraction au 25 mai 2020.

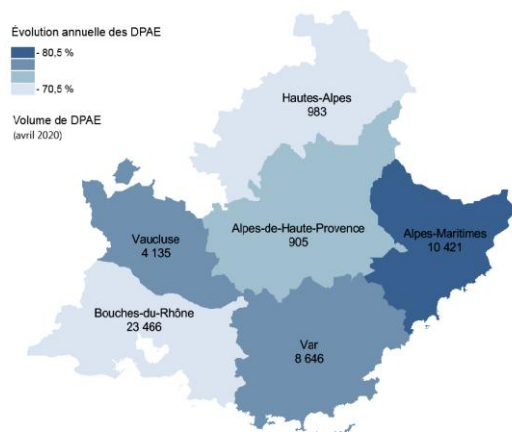
Pour en savoir plus : www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/publications-regionales/provence-alpes-cote-dazur/2020/statur-provence-alpes-cote-daz-4.html?origine=liste

LES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHES RECULENT DE – 75 % EN AVRIL 2020

Les Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) ont été impactées par les mesures prises par le gouvernement, en raison de la pandémie de Covid-19, imposant la suspension d'un certain nombre de secteurs d'activité. Le mois d'avril est particulier car il correspond à un mois complet de confinement. Après avoir comptabilisé 115 970 DPAE au mois de mars (– 32 % sur un an) les effets de la crise s'amplifient au mois d'avril avec seulement 48 560 DPAE (– 75 % en annuel).

Si tous les types de contrats sont concernés, ce sont les embauches en CDD de plus d'un mois qui sont le plus impactées avec une baisse annuelle de – 86 % (5 430 embauches, soit 12 % des embauches en avril 2020). Les CDD d'un mois ou moins, qui représentent 73 % des embauches (35 635) fléchissent de – 72 %. Les CDI, avec seulement 15 % des déclarations en avril (7 491 embauches), reculent de – 75 %.

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES DPAE PAR DÉPARTEMENT



Le département des Alpes-Maritimes enregistre la plus forte baisse annuelle du nombre de DPAE (- 80 % avec 10 420 embauches).

À l'inverse, les Hautes-Alpes ont la régression la moins importante de la région (- 71 % avec 980 DPAE).

Source : Urssaf – Acoiss, DPAE.

RÉPARTITION DES DPAE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Nombre de DPAE en avril	Évolution annuelle
Commerce	5 623	- 70 %
Hôtels, cafés et restaurants	1 985	- 96 %
Construction	1 895	- 70 %
Industrie	1 137	- 75 %
Services	1 916	- 67 %
Total	48 556	- 75 %

Source : Urssaf – Acoiss, DPAE.

En avril, le secteur Hôtels, cafés et restaurants est de loin le plus en difficulté avec seulement 1 985 DPAE, soit un recul annuel de - 96 %. Les secteurs du Commerce et la Construction régressent aussi de manière importante avec de - 70 % sur un an. Ils enregistrent respectivement 5 623 et 1 895 déclarations d'embauches.

Les embauches dans l'Industrie sont également impactées (- 75 %) avec 1 137 déclarations d'embauches dans ce secteur en avril. Enfin les Services subissent la régression la moins forte avec - 67 % des déclarations sur un an. 37 916 embauches ont été réalisées dans le secteur pour le mois d'avril.

RÉPARTITION DES DPAE PAR TAILLE D'ENTREPRISE

	Nombre de DPAE en avril	Évolution annuelle
1 à 9 salariés	7 681	- 84 %
10 à 49 salariés	9 022	- 80 %
50 à 249 salariés	13 509	- 71 %
250 salariés et plus	18 344	- 66 %
Total	48 556	- 75 %

Source : Urssaf – Acoiss, DPAE.

Ce sont dans les entreprises de moins de 10 salariés et les moins de 50 que le nombre de DPAE régresse le plus fortement (respectivement - 84 % et - 80 %). Dans les entreprises de 10 à 50 salariés, celles du secteur Hôtels, cafés et restaurants comptent pour beaucoup dans ce fort repli.

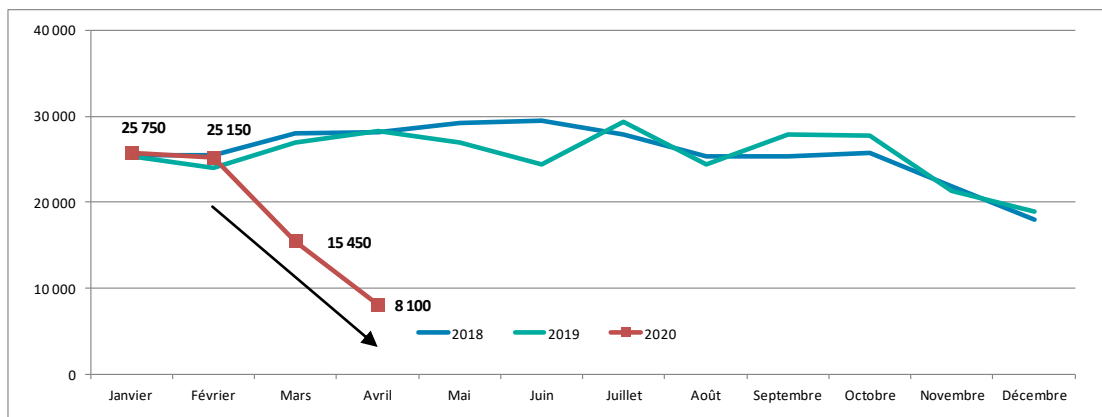
La baisse la moins importante est enregistrée pour les entreprises de plus de 250 salariés (- 66 %).

CHUTE DES OFFRES D'EMPLOI ENREGISTRÉES À PÔLE EMPLOI EN AVRIL 2020

En avril 2020, le nombre d'offres d'emploi enregistrées par Pôle emploi (8 100 en région) marque un net décrochage par rapport à avril 2019 (– 71 %). Cette baisse, déjà amorcée au mois de mars 2020 (– 43 %), s'est donc amplifiée.

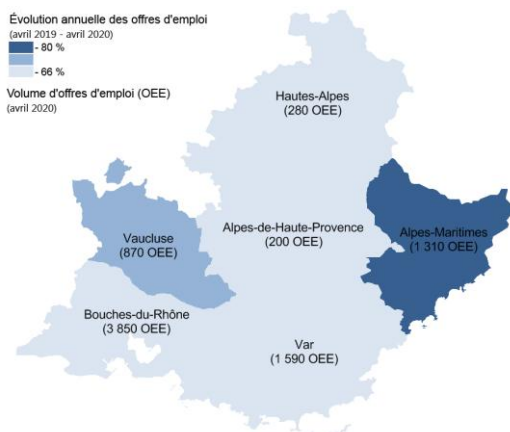
Le cumul des offres d'emploi de mars et d'avril atteint un peu plus de 23 500 offres en région et présente une baisse de – 57 % sur un an. Au niveau national, le recul est de même ampleur : – 59 %.

ÉVOLUTION MENSUELLE DES OFFRES D'EMPLOI ENREGISTRÉES À PÔLE EMPLOI EN PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



Source : Pôle emploi – STMT Offres.

RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES OFFRES D'EMPLOI ET ÉVOLUTION ANNUELLE AVRIL 2020



Au mois d'avril 2020, aucune région ni aucun département de France n'est épargné par ce repli.

Dans notre région, c'est le département des Alpes-Maritimes qui est le plus affecté (– 80 %), suivi du Vaucluse (– 74 %).

Dans les autres départements, la baisse est plus contenue (de – 66 % à – 68 %).

Le constat est similaire quand on observe le cumul des offres de mars et avril.

Source : Pôle emploi – STMT Offres.

Répartition des offres d'emploi par secteur d'activité (NA 17) et évolution annuelle

En mars et en avril 2020, la baisse globale du volume d'offres d'emploi enregistrées à Pôle emploi Provence - Alpes - Côte d'Azur touche tous les grands secteurs d'activité (NA 17).

En première ligne celui de l'*Hébergement-restauration*, avec une baisse de – 75 % sur un an. Ce secteur rassemble encore 8 % de l'ensemble des offres d'emplois déposées (23 500) en région. L'*Agriculture, sylviculture et pêche* est le secteur qui enregistre la baisse la plus faible.

Le secteur qui concentre le plus grand nombre d'offres d'emploi (37 %) est celui des *Activités scientifiques et techniques - services administratifs et de soutien*, il enregistre un repli de – 55 % des offres au cours de deux derniers mois. Les activités des agences temporaires font notamment partie de ce secteur et représentent à elles seules 22 % des offres.

ÉVOLUTION ANNUELLE ET NOMBRE D'OFFRES D'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (NA 17*)

	Évolution annuelle mars-avril 2020	Poids dans les OEE de mars-avril 2020
Hébergement et restauration	- 75 %	8 %
Activités financières et d'assurance	- 71 %	1 %
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	- 63 %	1 %
Autres activités de services	- 65 %	5 %
Activités immobilières	- 62 %	1 %
Construction	- 59 %	3 %
Fabrication de matériels de transport	- 64 %	0 %
Transports et entreposage	- 61 %	2 %
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles	- 55 %	14 %
Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	- 51 %	20 %
Activités scientifiques et techniques - services administratifs et de soutien	- 55 %	37 %
Fabrication d'autres produits industriels	- 52 %	2 %
Agriculture, sylviculture et pêche	- 18 %	3 %
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques - fabrication de machines	- 56 %	0 %
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	- 40 %	3 %
Information et communication	- 50 %	2 %
Tous les secteurs	- 57 %	100 %

*Sauf le secteur « Cokéfaction et raffinage ».

Source : Pôle emploi, STMT Offres.

TOP 10 DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DÉTAILLÉS (NAF 732) : ÉVOLUTION ANNUELLE ET NOMBRE D'OFFRES D'EMPLOI

	Évolution annuelle mars-avril 2020	Poids dans les OEE de mars-avril 2020
Activités des agences de travail temporaire	- 54 %	22 %
Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	- 47 %	5 %
Aide à domicile	- 63 %	4 %
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	- 45 %	3 %
Formation continue d'adultes	- 48 %	3 %
Nettoyage courant des bâtiments	- 40 %	2 %
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	- 34 %	2 %
Restauration traditionnelle	- 80 %	2 %
Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	- 53 %	2 %
Hôtels et hébergement similaire	- 79 %	2 %

Source : Pôle emploi, STMT Offres.

Autres publications des partenaires :

- [Impacts économiques de la crise sanitaire en Provence - Alpes - Côte d'Azur, Insee, mai 2020](#)
- [Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Provence - Alpes - Côte d'Azur au 1^{er} trimestre 2020, Direccte Provence - Alpes - Côte d'Azur et Pôle emploi Provence - Alpes - Côte d'Azur, mai 2020](#)

Prochain communiqué en juillet !



Retrouvez toute la richesse du réseau en ligne : www.observation-partenaire-conjoncture.org/